

Compte-rendu Réunion de bureau du 13 septembre 2022

Présents : Marie-Dominique Julliot, Bruno Blondeau, Evelyne Blondeau, Marc Demoures, Michel Fourmond, Sylvie Gautron, Jean-Pierre Moisset,
Absents excusés : Josiane Lathière

1. Calendrier 2022/2023 et prochain CA

Plusieurs centres manquent dans le calendrier 2022/2023. Et, par conséquent, bon nombre de joueurs ne pourront pas participer à plusieurs épreuves fédérales, sinon en parcourant de longues distances (et de coûteux kilomètres). Les épreuves concernées sont :

- Qualification vermeils - 15 octobre - Centres déclarés : Eymoutiers, Périgueux (20 places !)
- Simultané mondial blitz - 3 décembre - Pas de centre
- Simultané mondial - 14 janvier - Centres déclarés : Brive (?), Eymoutiers, Périgueux
- Simultané national Verdiam - 21 janvier - Centres déclarés : Brive (?), Eymoutiers, Périgueux
- Simultané national au profit du Neurodon - 28 janvier - Aucun centre
- Simultané mondial semi-rapide - 23 avril - Seul centre déclaré : Eymoutiers
- Championnat départemental 24 - Ni date, ni centre
- AG et championnat régional en paires - Ni date, ni centre

La présence de clubs étant nécessaire pour avancer, Il est décidé d'organiser un CA mardi 20 septembre à 11h00 (CA en visio).

2. Abonnement Zoom

Pour éviter les déplacements coûteux en temps et en argent, nous avons décidé de privilégier les télérencontres.

Actuellement, nous utilisons la version gratuite du logiciel Zoom dans laquelle le temps de réunion est limité à 40 minutes. Cette limite de temps conduit à des réunions trop rapides, pendant lesquelles il n'est pas possible de poser clairement les problématiques ni de recueillir les points de vue des participants.

Pour éviter les frustrations liées à de telles réunions, Il est décidé de souscrire un abonnement ZOOM (139.90 €/an) à compter de ce jour.

3. Organisation séjours comité

Trois possibilités de séjours sont évoquées (pour 30/40 joueurs + 3/4 arbitres) :

- Village de vacances de PELVEZY à coté de Saint Genies en Dordogne. Jean-Pierre creuse la question

- Le Souffle Vert à Cussac : Marc et Marie-Do approfondissent le sujet
- Vacanceol aux Eyzies : Marc et Marie-Do approfondissent le sujet

A priori, il semble plus intéressant d'organiser le séjour pendant une semaine fédérale de simultanés, mois de mars/avril. Il faut aller vite si nous voulons être prêts pour cette saison (flyers à Aix les Bains ?).

4. Actualisation des règles de défraiement des arbitres / ramasseurs

Pour tenir compte de l'augmentation des prix, le bureau décide de porter l'indemnité kilométrique à 30 centimes / kilomètre.

La proposition de l'indemnisation des arbitres à la partie a été évoquée et, après débats, rejetée.

Il est rappelé que, in fine, ce sont bien les joueurs qui supportent les coûts d'arbitrage. La sensibilité de ces mêmes joueurs aux coûts d'inscription des tournois est élevée et il faut veiller à conserver un tarif abordable.

Par conséquent, le bureau est conscient qu'il faut inciter les clubs à mieux maîtriser les frais d'arbitrage en appliquant les mesures suivantes :

- Incitation au covoiturage des arbitres ou arbitres/joueurs ;
- Privilégier les arbitres les plus proches du centre dans lequel l'épreuve se joue ;
- Application des ratios standard d'arbitrage : 18 joueurs pour un arbitre régional, 23 joueurs pour un arbitre fédéral ;

Il est décidé de faire confiance aux responsables de tournois afin de limiter l'inflation des frais d'arbitrage.

5. Actualisation des redevances

Le coût de licence est inchangé à 30€00 intégralement reversés à la FFSC¹. Il est rappelé que chaque club reste libre de fixer ses formules d'adhésion.

Pour financer la réévaluation de 20 % de l'indemnité kilométrique des arbitres, il est décidé de procéder à l'évolution suivante des redevances : redevance comité pour partie de SFS portée à 0.25 €/partie².

¹ Ne pas tenir compte du montant de licence présenté dans la lettre de rentrée de la présidente de la FFSC

² La facturation des simultanés étant assurée par la fédé, il faut prévenir la fédé de l'évolution tarifaire. Qui prévient ?

La faiblesse du prix d'inscription au Championnat Régional en paire ne permet pas d'inciter les clubs à organiser l'épreuve. Pour corriger cette anomalie, le tarif de cette épreuve est porté à 7€00 par joueur.

D'autres évolutions tarifaires paraissent souhaitables. Mais le bureau n'est pas parvenu à trouver un consensus sur ce point. D'autant plus que la saison est déjà entamée. Le reste du barème est donc inchangé.

De même, la question de l'évolution/harmonisation de la présentation des documents actuels 'Tableau des Redevances' et 'Fiche de Trésorerie' est abordée. Sans recueillir de consensus. Les documents actuels restent donc inchangés.

6. Points divers

Par manque de temps, aucun point supplémentaire n'a été abordé.

La réunion est levée. Date de la prochaine réunion à fixer.